



AIDE BNSSA ARCHE AGGLO

Règlement d'aide 2023

ARCHE Agglo soutient les candidats à la formation du BNSSA souhaitant **s'engager à un poste de surveillant de baignade au Domaine du Lac de Champos (26260) par l'attribution d'une aide financière sur la formation BNSSA** (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) dispensée par l'association EPSSA 26/07.

Cette aide financière concerne **la session de formation initiale du BNSSA**, suivie auprès de l'EPSSA 26/07, organisme de formation partenaire du territoire. **Pour solliciter l'aide, le titulaire du BNSSA doit préalablement être inscrit** à une session de formation initiale du BNSSA auprès de cet organisme (*ARCHE Agglo ne gère pas les inscriptions*).

Les conditions d'attribution de l'aide sont les suivantes :

- **Avoir au moins 18 ans à la date d'embauche au Domaine du Lac de Champos ;**
- **Signer une convention d'engagement réciproque avec ARCHE Agglo ;**
- **S'engager à réaliser 1 ou 2 saison(s) complète(s) consécutives au Domaine du Lac de Champos et à y travailler une fois titulaire du BNSSA en tant que surveillant de baignade secouriste ;**
- **OU s'engager à réaliser 1 ou 2 mi- saison(s) consécutives au Domaine du Lac de Champos et à y travailler une fois titulaire du BNSSA en tant que surveillant de baignade secouriste.**

L'aide financière ARCHE Agglo :

- Peut aller jusqu'à 680.00 € sur un coût de formation fixé à 680.00 € TTC par l'EPSSA 26/07 pour 2023.
- Est graduée en fonction du nombre de saison(s) ou mi- saison (s) consécutive(s) effectuée(s) au Domaine du Lac de Champos (plan de financement établi sur 2 saisons).

Prix de la session = 680 €	Aide ARCHE AGGLO		
	Après 1ère saison	Après 2ème saison consécutive	Reste à charge
Montant Formation BNSSA / EPSSA 2023			
Aide ARCHE Agglo Saison(s) complète(s)	340 €	340 €	0 €
Aide ARCHE Agglo Mi- Saison(s)	170 €	170 €	340 €

Une saison est considérée sur une base 35h de travail hebdomadaire sur juillet **ET** août soit 303 heures de travail du 1^{er} juillet au 31 août.

Une mi- saison est considérée sur une base de 35h de travail hebdomadaire sur juillet **OU** août soit 152 heures de travail du 1^{er} juillet au 31 juillet ou du 1^{er} août au 31 août.

L'aide financière pourra être ajustée au candidat qui cumulera 1 saison complète et 1 mi- saison consécutivement ou inversement sur un taux de financement de 50% et 25% (ou inversement) soit dans ce cas de figure un financement de la formation initiale de 75% soit 510.00€. Restera à charge du titulaire du BNSSA la somme de 170.00€ sur le montant de sa formation initiale du BNSSA 2023.

Ne pourra pas être pris en compte pour le financement de la formation initiale :

- Les quotités de travail effectuées au Domaine du Lac de Champos inférieure à la mi- saison.
- Les quotités de travail effectuées au Domaine du Lac de Champos au prorata de 2/3, ¾... de saison ou mi- saison.

Documents justificatifs à fournir à ARCHE AGGLO lors de l'activation de l'aide :

- Convention d'engagement réciproque** à compléter : renseigner tous les champs obligatoires

Convention :

- **à signer** en 2 exemplaires par le titulaire du BNSSA majeur
- **à retourner** par voie numérique à contact@lacdechampos.com ou par voie postale à DOMAINE DU LAC DE CHAMPOS – BP 2 – 26260 SAINT DONAT SUR L'HERBASSE

- Copie d'une pièce d'identité du titulaire du BNSSA**
- Attestation de réussite à l'examen initial du BNSSA 2023**
- RIB du titulaire**

EN RETOUR -> Arche agglo vous transmettra par voie numérique :

- La convention dûment complétée et signée par le Président ARCHE Agglo

Vous souhaitez en savoir plus et/ou solliciter l'aide financière d'ARCHE AGGLO :

Contact :

Michaël Marseille, Directeur du Domaine de Champos pour ARCHE AGGLO

Domaine du Lac de Champos
BP 2 – 26260 Saint Donat sur l'Herbasse
Ligne directe : 04 75 45 17 81
m.marseille@archeagglo.fr

Vous souhaitez avoir des informations ou vous inscrire à la session de formation initiale du BNSSA

Contact :

EPSSA 26/07
285 Chemin des Faisans, 26140 Anneyron
06 51 79 53 84
epssa26-07@sfr.fr